

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/20

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 21 juillet 2020*

Le mardi 21 juillet 2020 à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mercredi 15 juillet 2020 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s. L.2511-3 et s.

La publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absente et excusée :

Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.

Était absente :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et annonce qu'Anne-Claire LEBELT a donné son pouvoir à Christophe POISSON.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2020 010

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner M. René-François BERNARD comme secrétaire de séance et Mme Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 010.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 11 juillet 2020. 07 2020 011

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juillet à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 011.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2019.

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente l'objet de cette communication qui concerne la programmation des investissements d'intérêt local du 7^e arrondissement, au titre de l'exercice 2019.

Elle permet, comme chaque année, de présenter le détail des opérations réalisées dans l'arrondissement sur l'année précédente. Madame le Maire rappelle que ces dépenses d'investissement sont inscrites dans deux enveloppes : une qui concerne les équipements de proximité et l'autre, l'espace public.

Madame le Maire présente d'abord l'enveloppe dédiée aux investissements dans les équipements de proximité. Elle précise qu'un montant total de 667 373,95 € a été exécuté dans toutes les opérations dont le détail est exposé dans le dossier.

Madame le Maire présente ensuite l'enveloppe dédiée aux investissements dans l'espace public, dont le détail des opérations est également exposé dans le dossier. Elle rappelle qu'il s'agit d'une communication sans vote, puisque l'exécution du budget et des investissements correspond à ce qui avait été demandé.

4 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2019 de l'Etat Spécial du 7^e arrondissement. 07 2020 012

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean LAUSSUCQ comme Président de séance ad hoc pour l'examen du compte administratif. Elle ajoute qu'il rapportera également au titre de sa délégation puisque qu'il est en charge du budget à la Mairie du 7^e. Madame le Maire rappelle qu'elle doit quitter la salle pendant la durée de cet examen.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 012.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Approbation du compte administratif 2019 de l'État Spécial du 7^e arrondissement. 07 2020 020

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente le bilan du compte administratif de l'État Spécial du 7^e arrondissement pour l'exercice 2019 et en énumère les trois dotations.

Il souligne que pour la première dotation, l'animation locale, les crédits ouverts pour un montant de 321 995,67 € ont été exécutés à hauteur de 99,18 %, soit une exécution de 319 371,67 €.

Il détaille ensuite les niveaux d'exécution des trois sous-enveloppes de cette dotation d'animation locale :

- Les crédits dédiés à l'animation locale et culturelle ont été exécutés à hauteur de 98,58 % ;
- Les crédits dédiés aux travaux urgents dans les équipements de proximité ont été exécutés à hauteur de 99,76 % ;
- Les crédits dédiés aux conseils de quartiers ont été exécutés à 100 %.

Pour la dotation d'animation locale, il indique que la somme de 2 624 €, dont 162,27 € de crédits libres de droits, sera reportée au budget supplémentaire.

Il présente ensuite la dotation de gestion locale qui est destinée à garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité du 7^e arrondissement.

Il précise que les crédits ouverts représentent un montant de 1 842 771,55 € sur lesquels 759 414,19 € ont été mandatés. Le niveau d'exécution s'élève sur cette dotation à 95,47 %, témoignant d'une excellente gestion.

Il indique que les reports de crédits pour cette dotation sont de l'ordre de 83 357,36 € : 81 608 € d'engagement juridique engagés en 2019 et mandatés sur l'exercice 2020 et des crédits non engagés libres de droits pour un montant de 1 749,21 €.

Enfin M. LAUSSUCQ présente la troisième dotation, la dotation d'investissement, qui permet l'acquisition de matériel et la réalisation de petits travaux d'investissement dans les équipements de proximité.

Il explique que les crédits ouverts pour l'année 2019 à hauteur de 164 639,56 €, ont été exécutés à hauteur de 98,92 % et génèrent donc un report pour le budget supplémentaire 2020 de 1 773,23 €, dont 336,11 € de crédits libres de droits.

Pour conclure, M. LAUSSUCQ propose un report complet au budget supplémentaire de 2020 de 87 754,59 € pour les trois dotations. Toutes dotations confondues, il souligne que le taux d'exécution de 96,23 % permet de limiter les crédits libres d'emploi à 2 247,59 € sur un budget total de 2 329 406,78 €.

Il remercie les agents du service de l'État Spécial ainsi que leur direction pour ce chiffre qui est comme chaque année le meilleur des arrondissements parisiens.

Il présente la délibération au vote.

Le compte administratif est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 020.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Caisse des écoles (7^{ème}) – Subvention exceptionnelle (4.738 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2020 DASCO 70

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que le Maire est Président de la Caisse des écoles, ce qui intègre la restauration scolaire, des séjours, des activités pour les enfants. Elle explique que cette caisse comprend tout ce qui concerne les activités périscolaires et extrascolaires, dont la plus importante est la restauration. Elle rappelle que lors de son élection en 2008, la mairie a demandé un audit, ce qui a permis ensuite de résorber une dette.

Madame le Maire souligne toutefois que cela ne signifie pas que ses prédécesseurs étaient de mauvais gestionnaires, mais simplement qu'il existait un déséquilibre. Elle explique qu'il s'agit d'une caisse alimentée par les subventions de la Ville, mais qu'il n'existe pas d'obligation de bonne gestion pour accompagner cette subvention. Elle félicite le travail de la Caisse des écoles du 7^e, dirigée par Madame Virginie BECK, car celle-ci a non seulement fait preuve de bonne gestion, mais est parvenue à réduire les déficits. Elle donne pour exemples les séjours scolaires, dont le nombre a augmenté, et la restauration scolaire, dont les tarifs ont été renégociés.

Madame le Maire expose le paradoxe qui a suivi : suite à la réduction des déficits et la meilleure gestion de la Caisse des écoles, la Ville a réduit la subvention attribuée à la caisse du 7^e. Les économies réalisées dans le 7^e ont donc été attribuées aux mauvais gestionnaires. Elle souligne qu'en conséquence de sa bonne gestion, la Caisse des écoles du 7^e bénéficie d'une subvention annuelle de moins en moins conséquente.

Madame le Maire conclue en invitant les personnes qui souhaitent partager leurs idées ou propositions pour la Caisse des écoles à venir rencontrer la directrice, Madame Virginie BECK.

Madame le Maire précise que cette subvention de la Ville de Paris à la Caisse des Écoles du 7^e concerne son soutien dans le domaine de l'action sociale. Elle a fourni à l'association « Les Restaurants du Coeur » des denrées alimentaires. L'action de la Caisse des écoles du 7^e l'a conduite à engager des dépenses, au titre desquelles la Ville de Paris apporte son soutien à hauteur de 4.738 €.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 70.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 – Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de la restauration scolaire. 2020 DASCO 81

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que la Caisse des écoles n'a pas reçu les recettes de participation des familles pendant le confinement. Pour éviter d'éventuelles difficultés ou incidents de paiement, cette délibération propose de modifier la date de versement du solde de la subvention. Elle précise qu'il sera versé au mois d'août au lieu d'être versé au mois d'octobre.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DASCO 81.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation de la salle Béatrice HODENT de BROUTELLES en vue de l'organisation d'expositions. 07 2020 015

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'elle a souhaité instituer à son arrivée des conventions d'occupation pour les locaux situés en mairie, principalement pour des questions de responsabilité et de couverture juridique.

Elle précise que certaines conventions sont à titre gratuit, d'autres à titre onéreux.

Elle ajoute que les tournages de films font aussi l'objet d'une redevance fixée par une convention.

Elle indique que deux expositions sont déjà programmées, du 18 au 23 septembre et une autre du 25 au 30 septembre.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 015.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'Acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE 2020/2021. 07 2020 019

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame la Maire explique que le conservatoire étant un équipement de proximité géré par la mairie, la mise à disposition de locaux au profit de l'association Entr'Acte dans le conservatoire, doit être autorisée par convention avec la Mairie du 7^{ème}.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 019.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 – Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2020/2021. 07 2020 016

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente brièvement la délibération permettant aux associations d'occuper des locaux dans les écoles hors temps scolaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 016.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Conventions entre la Mairie du 7^e et 4 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2020 017

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire souhaite que la mairie soit accessible à tout le monde, même les jardins. Elle indique que beaucoup d'animations y sont organisées : petits cross, déjeuners ou petits déjeuners intergénérationnels, bal des séniors... Elle explique qu'elle tient à ce que les locaux puissent bénéficier aux habitants, aux associations qui sont demandeuses.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 017.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 – Conventions d’occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la Mairie du 7^e arrondissement et 15 associations. 07 2020 018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la convention d’occupation permanente de la salle Jean Nicot qui permet à 15 associations très diversifiées d’y exercer leurs activités.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2020 018.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 – Subvention (1 496 857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l’association « La Croix Rouge Française » (14^e) pour ses 7 établissements d’accueil de la petite enfance. 2020 DFPE 14

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que ces subventions d’un montant important concernent plusieurs établissements dans Paris.

Elle précise que seule une petite partie, 400 684 euros est destinée à une halte-garderie gérée par la Croix Rouge dans le 7^{ème} arrondissement et avec laquelle la Mairie entretient de bonnes relations.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 14.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

14 – Subvention (119 694 euros) et avenant n°4 avec l’association « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e) pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e). 2020 DFPE 74

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la subvention de 119 694 €, avec un avenant n°4, attribuée à l'association « La Joannaise du Gros Caillou » et la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou », pour l'année 2020.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DFPE 74.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 – Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation de la salle Béatrice HODENT de BROUTELLES en vue de l'organisation d'expositions. 07 2020 014

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que cette salle est utilisée à l'occasion de nombreuses expositions et vernissages qui se tiennent toute l'année dans le 7^e. Elle émet une critique à l'égard de la municipalité parisienne actuelle qui selon elle, ne fait pas le nécessaire pour l'entretien du bâtiment.

Un avis favorable est donné l'UNANIMITÉ au projet de délibération 07 2020 014.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

16 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions. 2020 DAE 72

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire décrit le contexte dans lequel s'inscrivent ces nouvelles conventions. Elle explique avoir demandé la mise en concurrence des emplacements commerciaux sur certains sites exceptionnels, comme le Champ de Mars, afin d'inciter les titulaires de ces emplacements à améliorer la qualité de leur produit. Elle rappelle que précédemment, ces conventions étaient reconduites automatiquement, ce qui conduisait à certains détournements, comme l'utilisation de prête-noms ou l'utilisation de période très longues dans les conventions, atteignant dans certains cas plus de trente ans sur le même emplacement.

Madame le Maire présente les deux titulaires des quatre nouvelles conventions, Véronique LEMESLE et Renato di CAMILLO, qui ont été désignés par la commission suite à cette mise en concurrence, pour avoir présenté les meilleures offres.

Madame le Maire rappelle que dans un objectif de transparence, la mairie a transmis l'ensemble des documents portant sur cette délibération.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DAE 72.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

17 – Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dûs par les commerçants. 2020 DAE 104

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'elle s'est opposée à la fermeture généralisée des marchés découverts alimentaires, car les conditions d'organisation de la majorité d'entre eux permettaient de respecter les mesures barrières, notamment le marché de Saxe dans le 7^e.

Madame le Maire rappelle que dès le début du confinement, elle a défendu le principe d'exonération des droits pour tous les commerçants occupant le domaine public. Les exonérations qui viennent tout juste d'être accordées par la Mairie de Paris et qui font l'objet de cette délibération portent sur une période allant du 15 mars au 14 septembre 2020.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DAE 104.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18 – Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité. 2020 DAE 141

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique que cette délibération concerne le versement de provisions sur indemnités aux concessionnaires et délégataires de marchés de quartiers. La Mairie centrale évalue le préjudice au préalable pour déterminer le montant de l'indemnisation qui doit être versé.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2020 DAE 141.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal est épuisé et présente les événements et réunions citoyennes.

Elle indique que le prochain Conseil d'Arrondissement sera plus long car il intégrera la désignation des conseillers de quartiers. Elle précise que les conseils de quartiers peuvent désormais faire des propositions de vœux qui sont portés par les conseillers d'arrondissements.

Madame le Maire souhaite que de nouveaux projets soient expérimentés dans le 7^e, en poursuivant l'initiative prise avec l'entreprise d'insertion spécialisée dans la propreté.

Madame le Maire annonce les événements de l'été : elle rappelle que le mercredi 5 août, dans le cadre de l'été solidaire, un guide conférencier est proposé dans le cadre de visites guidées sur le thème des secrets littéraires du Faubourg Saint-Germain. Le 20 août, une autre visite avec le conférencier aura lieu à 14 h 30.

Madame le Maire précise que la commémoration de la Libération de Paris aura lieu dans la cour de la Mairie, le 25 août. Elle précise que le déjeuner sur l'herbe se tiendra comme tous les ans, le premier week-end de septembre, soit le 6.

Madame le Maire précise également que se tiendra une projection en plein air aux Invalides des «*Aventures de Rabbi Jacob* », dans la cour d'honneur, le samedi 12 septembre.

Monsieur Christophe POISSON adresse ses remerciements à l'association Sports 7 qui a accompagné le déconfinement auprès des habitants du 7^e arrondissement en proposant un programme sportif qui a duré presque 8 semaines.

Sur le sujet du Grand Palais éphémère, Madame le Maire précise également qu'un contentieux l'oppose au gouvernement. Elle rencontrera l'avocat en charge du dossier demain, suite à ces échanges avec Madame la Ministre de la Culture Roselyne BACHELOT.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire du 7^e arrondissement

René-François BERNARD



Rachida DATI

